

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 MAI 2020 -

### DÉCISION N° 20 - 04 - 030

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 avril 2020 s'est réuni le mardi 26 mai 2020 à partir de 15 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

**Décision 3 : La prise en charge des coûts consécutifs à des dégâts causés en intervention chez Mme MEHU dans le cadre d'une intervention pour un feu de cuisine.**

La demande suivante est soumise à l'approbation du bureau du conseil d'administration :

Le 1<sup>er</sup> février 2020, les sapeurs-pompiers sont intervenus 14 rue Emile Littré sur la commune de Roanne pour éteindre un feu s'étant déclaré dans une cuisine. Lors des opérations de reconnaissance consécutives à cette intervention, les sapeurs-pompiers ont brisé par erreur une vitre de la porte d'entrée du logement de Mme MEHU sis au 12 de la même rue. Dès lors, son assureur la compagnie AXA Agence Moussière à Roanne sollicite le remboursement des dégâts occasionnés et produit un devis établi par la société « Alu – Verres – Création » d'un montant de 390,68 € TTC.

Dans ce contexte, la responsabilité du SDIS étant susceptible d'être engagée, il est proposé de prendre en charge les dégâts causés par les sapeurs-pompiers sur cette intervention.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le versement de la somme de 390,68 €, sur production d'une facture acquittée, à la compagnie AXA (Agence Moussière) en réparation du dommage subi le 1<sup>er</sup> février 2020 par Madame MEHU, domiciliée au 12 rue Emile Littré à Roanne.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER